

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 11/12/2023
Date d'affichage : 11/12/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : TARIFS DES REGIES

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Magalie BILHAC, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Éric BONAFE est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal 2021-87 en date du 10 juin 2021 portant modification de la régie « locations » ;

Vu l'arrêté municipal 2021-93 en date du 10 juin 2021 portant modification de la régie « l'école de musique » ;

Vu l'arrêté municipal 2021-181 en date du 28 décembre 2021 portant modification de la régie « affaires communales » ;

Vu la délibération 2022-58 du 30 novembre 2022 fixant les tarifs des régies 2022 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les tarifs des régies en 2024 comme suit :

Régie Affaires communales et culturelles

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Mail	3.00 €	

	Tarif
Droit de place	1 €
Publication	1 €

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
034-213401979-20231215-DE_2023_064-DE

Dimension encart Pérétois	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.
Dit que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

Animations du village

Tarifs évoluant en fonction de l'animation, de 0 à 100 €

Disque de stationnement zone bleue

2 €

Régie École de musique

Objet	Tarif	Observations
Cours d'instrument	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Musique traditionnelle	30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre

Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.

Régie Locations

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 € , réservée aux Pérétois Location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques + à l'appréciation du Maire Location jusqu'à 4h du matin	500 €
Salle le Peyral	Salle 850 € Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire	1 000 € + 1000 € caution de nuisances

Sous-Préfecture de LGDEVE
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
034-213401979-20231215-DE-2023-069-DE

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : **250 € la journée**

	Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 200 € sera appliqué aux Pérétois pour la location de la salle lors d'événements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Une dérogation exceptionnelle pour la gratuité pourra être accordée par Mme le Maire pour les structures du type associations Pérétoises, EPCI, collectivités... Gratuité lors d'obsèques	sonores
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérétois Location jusqu'à 22h seulement	500 €
Halle aux sports et dojo	Le prix sera déterminé lorsqu'une demande se présentera à la discrétion du maire.	1 000 €
Salle René Char		500 €

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires
<i>Logiverts</i>			
2 nuits	/	130	170
Semaine	405	260	330
la nuit supplémentaire	/	60	80
Logiverts 1 - 2 - 3	490 €/mois + charges		
<i>Gîte Mairie 2 pers</i>			
2 nuits	70	70	70
semaine	140	110	110

Cauton demandée : 150 € - Location de draps : 10 € par lit/semaine

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
034-213401979-20231215-DE_2023_064-DE

